

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11390
28 juillet 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

LETTRE DATEE DU 28 JUILLET 1974, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM DE L'UNION DES REPUBLIQUES
SOCIALISTES SOVIETIQUES AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer comme document officiel
du Conseil de sécurité la déclaration du Gouvernement de l'Union des Républiques
socialistes soviétiques sur la situation à Chypre, datée du 28 juillet 1974.

Le représentant permanent par intérim
de l'Union des Républiques socialistes
soviétiques auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

(Signé) V. SAFRONCHUK

DECLARATION DU GOUVERNEMENT SOVIETIQUE

Le Gouvernement soviétique juge nécessaire d'exposer une fois de plus très nettement sa position sur la question de Chypre. Il y est forcé par la menace qui continue de peser sur l'indépendance et la souveraineté de l'Etat indépendant qu'est la République de Chypre, menace qui a été créée par les actes d'agression du régime militaire grec et la complicité de ses protecteurs. Cette menace revêt un caractère nouveau qui n'est pas moins dangereux pour la destinée de Chypre. La question qui se pose dans toute son acuité est la suivante : être ou ne pas être un Etat indépendant et souverain Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Ces mêmes forces qui essayaient de mettre fin à l'existence de l'Etat indépendant de Chypre par une ingérence militaire directe ont maintenant l'intention d'atteindre leurs buts par des manoeuvres et des machinations. Certains milieux de l'OTAN font de l'indépendance de Chypre en tant qu'Etat et de son intégrité territoriale un objet de marchandage cynique pour renforcer leurs positions militaires et stratégiques en Méditerranée orientale. En fait, ils vont jusqu'à mettre le monde devant le fait accompli du démembrement d'un pays ou, du moins, des conditions nécessaires à ce démembrement. En outre, le fait qu'ils décident arbitrairement de l'avenir du peuple chypriote derrière son dos et au détriment de ses intérêts vitaux et fondamentaux ne les arrête pas.

On comprend donc particulièrement bien pourquoi les dispositions essentielles de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 20 juillet dernier ne sont toujours pas appliquées.

La résolution du Conseil de sécurité prévoit qu'il soit mis fin immédiatement à toute intervention militaire étrangère et demande le retrait sans délai de tous les militaires étrangers, y compris ceux dont le retrait a été demandé par le Président de Chypre, le président Makarios. Cependant, les militaires grecs, qui ont provoqué le soulèvement armé, n'ont toujours pas quitté l'île. Les forces armées étrangères qui se trouvent à Chypre, loin d'être retirées, continuent à être renforcées. Il n'est pas difficile d'imaginer quelles conséquences tragiques tout cela pourrait avoir, dans l'échauffement actuel des passions, pour la population de Chypre, déjà soumise en ce moment à la violence et à la terreur.

Dans sa décision, le Conseil de sécurité propose le rétablissement du Gouvernement constitutionnel à Chypre. Cependant, bien que le "leader" fantoche Samson ait été écarté de l'arène politique, les leviers réels du pouvoir se trouvent entre les mains des rebelles, partisans déclarés de l'annexion de Chypre, de l'"Enosis" ainsi qu'on l'appelle.

Les conditions nécessaires pour que le gouvernement légal dirigé par le président Makarios puisse exercer le pouvoir dans son intégralité n'existent pas. L'intervention flagrante dans les affaires intérieures du peuple chypriote se poursuit. On en est en fait à chercher à consolider l'occupation de l'île et à la dépecer en morceaux. Et cela se déroule sous les yeux du monde entier.

On ne saurait continuer à tolérer cette situation. Il faut mettre un terme, et cela le plus rapidement possible, aux atteintes à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République de Chypre. L'Union soviétique pour sa part continuera comme par le passé à rechercher sans cesse ce résultat. Personne ne peut avoir le moindre doute quant à la position de l'Union soviétique.

Tous les Etats qui veulent, non en paroles, mais dans les faits, que l'indépendance de l'Etat chypriote soit préservée, se trouvent dans l'obligation de prendre toutes les mesures indispensables précisément à cet effet. La première tâche qui les attende est de faire appliquer pleinement et sans délai la résolution du Conseil de sécurité sur Chypre en date du 20 juillet 1974.

Il faut rétablir à Chypre, Etat indépendant, la situation qui y existait avant l'agression de la clique militaire grecque. Il est indispensable de mettre fin d'urgence à toute intervention étrangère dans les affaires intérieures de Chypre et à évacuer hors de l'île toutes les forces étrangères.

Il faut assurer au peuple chypriote - tant aux Chypriotes grecs qu'aux Chypriotes turcs - le droit inaliénable de régler lui-même ses propres problèmes, ainsi que de décider du sort de la patrie commune, la République souveraine de Chypre, dans des conditions de paix et de tranquillité.

Il va sans dire que cela présuppose la participation des représentants du Gouvernement légal de Chypre à toutes les discussions internationales du problème chypriote, y compris aux pourparlers entre le Royaume-Uni, la Grèce et la Turquie qui viennent de s'ouvrir à Genève. L'Union soviétique se déclare fermement en faveur de cela. Toute décision qui ne répondrait pas aux intérêts du peuple chypriote ne peut contribuer qu'à aggraver encore la situation et à déclencher de nouveaux conflits.

Une grave responsabilité incombe également au Conseil de sécurité. On ne saurait tolérer que les décisions qu'il a prises restent lettre morte. Le Gouvernement soviétique fera tout son possible pour que le Conseil de sécurité s'acquitte jusqu'au bout de la mission qui lui a été confiée.

En voulant défendre l'indépendance et la souveraineté de Chypre, ainsi que son statut d'Etat non aligné, l'Union soviétique s'inspire de considérations de principe qui découlent de l'essence même de la politique étrangère soviétique - une politique de résistance à l'agression et de protection des droits légitimes de tous les peuples, grands et petits, une politique de paix et de détente internationale. Ceux qui ont à coeur de conserver l'indépendance de Chypre, d'assurer la paix et la sécurité dans cette région du monde, peuvent compter sur la compréhension et la coopération de l'Union soviétique.

Le 28 juillet 1974